

Sécurité

**Autorisations d'engagement : 16,29 milliards d'euros
Crédits de paiement : 15,68 milliards d'euros
252 066 emplois (équivalents temps plein travaillé)**

La sécurité constitue l'une des missions les plus fondamentales dévolues à l'État. Celui-ci a le devoir d'assurer la sécurité en veillant à la défense des institutions et des intérêts nationaux, au respect des lois, au maintien de la paix et de l'ordre publics, à la protection des personnes et des biens. **Pour exercer cette mission sur le plan de la sécurité intérieure, l'État dispose principalement de la police nationale et de la gendarmerie nationale. La mission interministérielle « Sécurité » présente, dans deux programmes distincts, un ensemble cohérent et comparable d'objectifs et d'indicateurs de performance ainsi que les dotations dévolues à ces deux entités.**

1. Présentation de la mission et de ses objectifs

La mission « Sécurité » comporte deux programmes gérés, chacun pour ce qui les concerne, par les ministères de l'Intérieur et de l'Aménagement du territoire et celui de la Défense.

Le programme « Police nationale » (8,20 milliards d'euros) a pour finalité, en luttant contre toutes les formes de délinquance, d'améliorer la sécurité des personnes et des biens et se donne pour objectif d'inscrire dans la durée les résultats de cette politique publique. Le directeur général de la police nationale est chargé de mettre en œuvre ce programme qui s'appuie sur les compétences, générales ou spécialisées, des directions et sur leur organisation territoriale.

Le programme « Gendarmerie nationale » (7,48 milliards d'euros) porte les dotations de la direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN), force de sécurité à statut militaire, dont la tâche consiste à veiller à la sûreté publique et à assurer le maintien de l'ordre et l'exécution des lois.

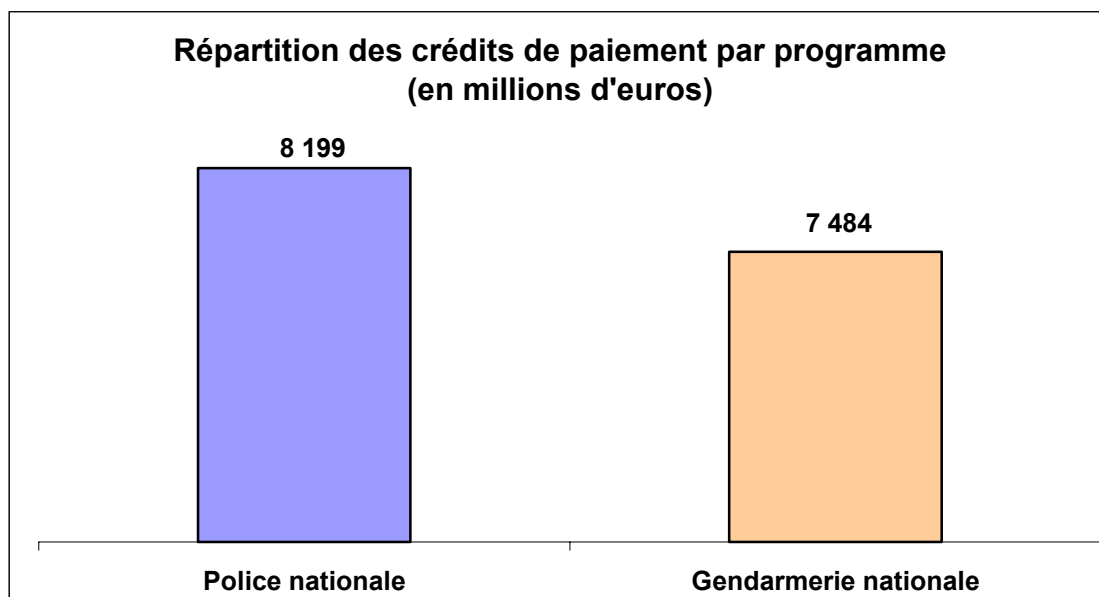
Les objectifs de la mission visent à garantir au citoyen les conditions de sa sécurité :

– réduire la délinquance : la réalisation de cet objectif combine des missions de surveillance, de dissuasion et de prévention avec des interventions répressives visant à l'élucidation des infractions, l'arrestation de leurs auteurs et le déferrement de ces derniers à la justice.

Certains indicateurs retenus (nombre de crimes et délits constatés, taux global d'élucidation) mettent l'accent sur la mesure de la performance des services de la police et de la gendarmerie nationale dans l'atteinte de cet objectif de sécurité ;

– utiliser efficacement les forces de police et de gendarmerie : l'emploi adéquat des forces en matière d'ordre public et de sécurité générale est mesuré par une série d'indicateurs communs (ex. taux de criminalité sur la voie publique, taux et emploi des forces mobiles) ;

– lutter contre l'insécurité routière : les résultats très encourageants obtenus ces dernières années plaident pour une poursuite des politiques mises en œuvre (ex. prévention de l'alcoolisme au volant, répression de l'excès de vitesse). Un nouvel indicateur mesurant l'efficacité des opérations de contrôle de vitesse sur les infractions à la vitesse relevées dans les zones accidentogènes a ainsi été créé pour 2007 sur le programme police nationale.



2. Principales orientations pour 2007

L'année 2007 constitue la dernière année d'exécution de la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (LOPSI) du 29 août 2002 et l'avant dernière année de l'actuelle loi de programmation militaire (LPM) en ce qui concerne la gendarmerie nationale. Les quatre premières années d'application de ces lois de programmation ont notamment permis de renforcer en effectifs plusieurs grandes missions de police et de gendarmerie, et de lancer de grands programmes d'équipement.

Le projet de loi de finances pour 2007 poursuit cet effort : 1 000 équivalents temps plein de policiers et 950 équivalents temps plein de gendarmes seront recrutés en 2007.

La mobilisation des forces de l'ordre se poursuivra en 2007 pour atteindre les objectifs opérationnels fixés par le ministre d'État (lutte contre la délinquance générale, et tout particulièrement les violences contre les personnes, lutte contre les violences urbaines, lutte contre l'immigration clandestine avec une nouvelle hausse des objectifs de mesures d'éloignement exécutées, prévention des actes terroristes).

3. Efficacité des politiques et efforts de modernisation

Engagée dans la mise en œuvre des réformes prévues par la LOPSI (promotion d'une « culture de la performance », réformes organisationnelles, réformes fonctionnelles et statutaires, réformes logistiques,...), la police nationale est également concernée par plusieurs audits de modernisation.

Un audit de modernisation sur le fonctionnement administratif et budgétaire de la police de l'air et des frontières de l'aéroport de Roissy¹, tendant à optimiser l'emploi des moyens de l'État, a reçu d'ores et déjà plusieurs suites concrètes pour ce qui concerne la police nationale, tant sur le plan opérationnel (création d'une unité judiciaire à Roissy, amélioration de la coordination entre les différentes forces présentes) que de la gestion (diminution de 30 % du coût de fonctionnement de la zone d'attente, renégociation du marché de transport des retenus aboutissant à une réduction d'un tiers de la dépense attendue).

Un audit de modernisation propose des pistes d'amélioration de l'organisation de la garde des centres de rétention administrative (CRA)². Afin d'accompagner au mieux la croissance du dispositif (passage de 950 à 2 000 places d'ici 2007), la mission d'audit a formulé des propositions pour rationaliser les tâches de greffe et de surveillance, réorganiser les escortes et améliorer les conditions de vie des personnes retenues. La recommandation de la mission d'une externalisation du fonctionnement « hôtelier » des centres a été suivie par la police nationale qui conclut actuellement les marchés nécessaires dans le cadre de l'ouverture de nouveaux centres et du transfert à son profit de ceux actuellement gérés par l'administration pénitentiaire. Cette démarche entraînera une harmonisation de la prestation logistique fournie dans les CRA.

En outre, un audit de modernisation, portant sur l'organisation, les moyens et les processus liés à la maintenance du système de radiocommunications sécurisées Acropol³, étudie les pistes d'optimisation des coûts de maintenance de ce système.

Sont également en cours un audit sur les Achats publics et un audit sur la Gestion administrative des personnels et la préliquidation de la paye.

Ministres concernés :

- Intérieur et Aménagement
du territoire

- Défense

¹ Le fonctionnement administratif et budgétaire de la police de l'air et des frontières de l'aéroport de Roissy (octobre 2005)

² L'organisation de la garde des centres de rétention administrative (octobre 2005)

³ Bilan et pistes d'optimisation des coûts de maintenance du système de radiocommunications sécurisées Acropol (juin 2006)